

Te Deum, ordre protocolaire, liste diplomatique : le Centre d'Action Laïque demande la suppression des privilèges accordés à l'Église catholique (30 septembre 2024)

Les multiples polémiques qui ont émaillé la visite du Pape ont montré à quel point la confusion des genres entre chef d'État et chef religieux est problématique. Qu'il s'agisse de la place des femmes dans la société¹, de la législation belge concernant l'interruption volontaire de grossesse², de la supériorité de la justice divine sur la justice civile³, de la critique de la rationalité scientifique⁴, le Pape a remis en cause des fondements de notre système démocratique, s'ingérant d'une manière inacceptable dans le débat politique belge. Le point d'orgue aura été atteint avec le projet de béatification du Roi Baudouin, responsable d'une crise constitutionnelle suite à son refus de signer une loi démocratiquement votée.

Pour le Centre d'Action Laïque, ce consternant voyage ne peut rester sans suite. Si le Vatican est responsable des propos du Pape, la Belgique est responsable des signaux qu'elle donne en entretenant elle-aussi une confusion entre État et religion catholique. Le Centre d'Action Laïque estime qu'il est plus que temps d'opérer une clarification en procédant à une triple réforme pour mettre un terme à des pratiques d'un autre temps qui traduisent un privilège indu pour l'église catholique.

1) Révision de l'ordre protocolaire

L'ordre protocolaire fixe la préséance des personnalités (leur hiérarchie) par rapport au Roi dans les cérémonies officielles. En Belgique, l'ordre protocolaire place les cardinaux juste après la famille royale, avant les présidents d'assemblées, le Premier Ministre et quantités d'autres personnalités.

Le Centre d'Action Laïque demande la révision de l'ordre protocolaire pour reléguer les dignitaires de l'église catholique à une place bien plus modeste, derrière les représentants de tous les rouages de l'État.

2) Révision de la liste diplomatique

La liste diplomatique belge place, par tradition, le nonce apostolique (l'ambassadeur du Vatican) en premier rang. Tous les autres ambassadeurs sont ensuite placés en fonction de leur ordre d'arrivée en Belgique.

Cette tradition est à la fois obsolète et choquante : elle confère une préséance à l'ambassadeur d'un État théocratique qui ne se prive pas d'ingérence dans les affaires publiques de notre pays.

Le Centre d'Action Laïque demande la révision de la liste diplomatique pour abolir cette tradition et placer le nonce apostolique sur la liste en fonction de sa date d'accréditation en Belgique.

3) L'abolition des *Te Deum*

Les *Te Deum* sont des messes célébrées traditionnellement lors de la fête nationale (21 juillet) et lors de la fête du Roi (15 novembre). La famille royale y assiste et les représentants des différentes composantes de l'État y sont conviés. Les *Te Deum* sont donc une cérémonie religieuse catholique à caractère officiel. Ces cérémonies appartiennent au passé. Elles donnent à l'église catholique une primauté de fait sur les autres convictions religieuses ou philosophiques. Elles donnent à penser que le catholicisme est une religion d'Etat.

Le Centre d'Action Laïque demande que la loi interdise aux autorités publiques d'organiser directement ou indirectement des cérémonies officielles qui s'apparentent à quelque conception philosophique confessionnelle ou non confessionnelle.

Par ces réformes, la Belgique démontrera qu'en son sein, les convictions de tout un chacun sont respectées, que le pluralisme est garanti et qu'aucun courant philosophique n'a la primauté sur un autre. C'est n'est rien d'autre que la mise en oeuvre du principe de neutralité, principe à valeur constitutionnelle en Belgique, qui garantit le vivre ensemble dans la confiance et la liberté.